

COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNECY, LE mardi 13 juillet 2010

COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil général adhère au GIP « Annecy 2018 »

Chiffres clés :

> **602 610 €** pour les équipements sportifs à usage des collégiens

> une garantie d'emprunt de **2,3M €** au profit de 5 collèges du département

La Commission Permanente du Conseil général, dans sa séance du 12 juillet 2010, s'est engagée en faveur de la petite enfance et de l'éducation et a validé son adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Annecy 2018.

PETITE ENFANCE

Le plan « Petite enfance » adopté par le Conseil général prévoit la mise en place de dispositifs d'accueil des enfants de moins de 6 ans avec, notamment, la création de micro-crèches.

Celles-ci visent à diversifier et enrichir l'offre de service en matière d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans et leur capacité d'accueil est limitée à 9 places. Dans le cadre de ce dispositif, une micro-crèche a été créée sur la commune de Bonneville, gérée par la société Garderisettes MC74 et une convention a été signée entre les partenaires concernés (Conseil général, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole et Société Garderisettes MC 74), portant sur la création de cette structure.

Par ailleurs, afin de promouvoir la diversité des modes d'accueil de la petite enfance, la loi prévoit la possibilité pour une assistante maternelle d'accueillir des mineurs dans un local tiers en dehors de son domicile et permet la création de Maisons d'Assistants Maternels. Dans ce cadre, le Conseil général a autorisé le regroupement d'assistantes maternelles dans un local situé sur la commune de Lugrin, par la signature d'une convention avec les assistantes maternelles, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord, précisant les conditions d'accueil des mineurs ainsi que les droits et obligations des signataires.

EDUCATION

Le Conseil général a engagé une aide de **602 610 €** en faveur des équipements sportifs à usage des collégiens pour les projets suivants :

- Collège du val d'Abondance : construction d'un mur d'escalade au gymnase intercommunal ;
- Syndicat intercommunal Omnisports de la vallée de l'Arve : création d'une piste d'athlétisme de 400 m en synthétique, d'aires de sauts et de lancers ;
- Collège « Camille Claudel » de Marignier : réhabilitation du gymnase, agrandissement du mur d'escalade et création d'un espace gymnique ;
- Patinoire municipale de Saint-Gervais : réhabilitation de la patinoire, réfection de la toiture et des façades, mise aux normes de sécurité ;
- Gymnase « La Sardagne » à Cluses : réhabilitation du bâtiment.

L'Assemblée départementale a également accordé une garantie d'emprunt d'un montant total de **2,3 M€** au profit de 5 collèges du département.

ANNECY 2018

Le mardi 22 juin 2010, le Comité International Olympique a annoncé officiellement la liste des villes candidates à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

d'Hiver 2018. La candidature d'Annecy a été retenue, comme celles de Munich (Allemagne) et Pyeongchang (Corée du Sud), et aboutira, le 6 juillet 2011, à la désignation de la ville hôte des Jeux d'Hiver 2018.

Il est apparu nécessaire à l'ensemble des partenaires de la candidature de faire évoluer l'association existante en un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Celui-ci est constitué de 5 membres fondateurs : l'Etat, la Ville d'Annecy, le Conseil général de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

La convention constitutive du GIP « Annecy 2018 », qui transforme l'association en Groupement, en reprenant ses engagements et ses moyens, précise l'objet, la composition, les modalités de gouvernance, les dispositions financières et l'organisation du Groupement, conformément au code du sport et au code de la recherche.

Ce projet de convention est, à ce jour, conditionné par l'approbation des Ministres chargés du budget et des sports.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

CONTACTS PRESSE :

Alexandra Carraz
Géraldine Audibert
04 50 33 50 01